



Le salaire minimum des domestiques de diplomates jugé scandaleux

SUISSE • Pour le Syndicat sans frontières, le salaire minimum mensuel établi par la Confédération pour les travailleurs domestiques des fonctionnaires internationaux relève de l'esclavagisme.

JEAN-MARIE BANDERET

Mille deux cents francs par mois, c'est le salaire mensuel minimum d'un domestique employé par une personne «au bénéfice de privilèges, d'immunités et de facilités en Suisse». Nourri, logé, cotisations sociales et assurances obligatoires à charge de l'employeur. Depuis le 9 juin, le Conseil fédéral a en effet fixé les conditions de travail dans un milieu dominé par un patronat délicat, celui des diplomates et des fonctionnaires internationaux. Des tarifs bien en deçà de ceux pratiqués dans le secteur, notamment ceux fixés par le contrat-type en vigueur à Genève. Pour le Syndicat sans frontières, ce salaire relève de «l'esclavagisme».

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet, l'Ordonnance sur les domestiques privés (ODPr) « vise à assurer une plus grande transparence et une plus grande clarté des règles applicables », selon le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) duquel émane le texte. Il régle les conditions que doivent remplir les missions diplomatiques, consulaires et les autres bénéficiaires institutionnels pour être autorisés à engager du personnel de maison. L'ODPr instaure l'obligation de remplir un contrat de travail écrit en utilisant exclusivement le formulaire ad hoc établi par le DFAE. Une condition à l'octroi d'un titre de séjour au domestique. Le texte insiste sur un autre point: il n'est permis aucune déduction au salaire minimum en espèces, qui doit être assorti de rémunérations en nature à charge de l'employeur (logement et nourriture, prise en charge des cotisations et des assurances obligatoires, y compris les frais de franchise). Les domestiques privés concernés par l'ordonnance ne sont pas soumis à l'impôt et les frais de voyage pour venir en Suisse ou rentrer chez eux à la fin des rapports de travail sont payés par l'employeur, ajoute Pierre-Alain Eltschinger, porte-parole du

DFAE, pour justifier un salaire en espèces très bas.

«Esclavagisme moderne»

Pour le secrétaire du Syndicat sans frontières (SSF) Luis Cid, «ces conditions relèvent de l'esclavagisme». Et de citer pour exemple deux circulaires de 1981 et de 1984 adressées aux organisations internationales ayant leur siège en Suisse. On y lit que le salaire d'une gouvernante était alors fixé à 1650 francs, respectivement 1890 francs, plus la nourriture et le logement. Autre document produit par le syndicaliste, un jugement des Prud'hommes de 1992. «Les parties sont convenues d'un salaire mensuel net de 1325 francs pour un travail à plein temps. Vu les conditions de vie et d'emploi à Genève, un tel salaire est indécent et frise la lésion.» Fort de ses convictions, Luis Cid veut faire recours contre l'ordonnance auprès des instances fédérales.

Le salaire prévu par l'ODPr est «acceptable, uniquement

parce que toutes les charges en ont déjà été déduites», déclare Martine Brunschwig Graf, amiable compositeur à Genève. Depuis 2006, la conseillère nationale (PLR/GE) occupe cette fonction peu connue du public. Il s'agit d'une instance de médiation indépendante qui s'occupe des litiges entre diplomates et domestiques privés (lire ci-contre). Selon elle, «mettre la barre trop haut pourrait en outre favoriser un marché gris qui ne profiterait pas aux employés». L'ordonnance aurait plutôt un effet positif, en ce sens qu'elle oblige les diplomates et fonctionnaires internationaux à déclarer leurs employés.

Inégalités de traitement

Autre pierre d'achoppement: l'ordonnance ne régle que les cas où l'employeur fait appel à du personnel étranger (souvent des ressortissants de son propre pays). Les conditions ne sont par conséquent pas les mêmes selon l'origine du domestique. Pour Luis Cid, «c'est une ordonnance raciste!

On ne peut pas prétendre respecter les droits de l'homme et accepter que des étrangers gagnent, à travail égal, près d'un quart de moins que les locaux.» En effet, le salaire minimal pour les employés genevois, tel qu'il est prévu par le contrat-type, est de 2570 francs net, sans logement ni nourriture. Avec le salaire de 1200 francs prévu par l'ordonnance, l'employeur économise 470 francs puisque, selon le syndicaliste, 900 francs supplémentaires sont alloués en moyenne aux domestiques qui ne sont ni nourris ni logés.

Difficulté supplémentaire, il n'existe aucun moyen de contrôle ni de coercition, à en croire Luis Cid. Les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent, les abus sont monnaie courante, même aux plus hautes fonctions. L'ordonnance veille à informer les domestiques de leurs droits et obligations, des instances à contacter en cas de difficultés ainsi que du coût de la vie en Suisse, rétorque Pierre-Alain Eltschinger: «Les clarifications apportées par l'ODPr de-

vraient réduire le risque de litiges entre employeurs et employés. Et si le litige ne peut être résolu à l'amiable, les autorités judiciaires suisses restent compétentes.»

Mais selon Luis Cid, l'amiable compositeur agit «comme une barrière entre les plaignants et les tribunaux». «Nous sommes le médiateur, non l'avocat d'une des parties et encore moins un tribunal», répond Martine Brunschwig Graf. Et d'objecter: «Je ne sais pas si le contrat-type est mieux respecté.» On ne peut selon elle comparer du personnel autochtone et des employés qui retournent ensuite dans leur pays. Et de rappeler que certains employeurs sont aussi des employés, sans toujours toucher des salaires mirobolants. «Si les domestiques devaient être rémunérés selon le contrat-type genevois, certains gagneraient plus que leur patron. Par ailleurs, la chute de leur salaire serait vertigineuse une fois de retour dans leur pays d'origine.» I

L'AMIABLE COMPOSITEUR, CE MÉDIATEUR MÉCONNU

«Un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès.» C'est ainsi que Martine Brunschwig Graf justifie l'utilité du Bureau de l'amiable compositeur. Créé en 1995 par le DFAE et le Conseil d'Etat genevois, cette structure intervient sur la demande d'une des parties lors d'un litige opposant un diplomate et son employé.

Depuis 2006, date à laquelle la conseillère nationale y siège, le bureau traite en moyenne une soixantaine de cas par année. Parmi ces dossiers, entre un quart et un tiers aboutissent à un arrangement. Ce qui représente un peu plus de 2,2 millions de francs qui ont ainsi été versés par les employeurs à des domestiques depuis l'entrée en fonction de M^{me} Brunschwig Graf.

Lorsqu'une solution à

l'amiable est impossible, les affaires sont transmises aux Prud'hommes, à la justice pénale dans de très rares cas. Le bureau s'efforce en outre d'avoir un effet préventif en proposant des informations aux différents acteurs. En ce sens, «l'Ordonnance sur les domestiques privés permet de clarifier de nombreux éléments», estime M^{me} Brunschwig Graf.

Quant à savoir combien de personnes sont concernées par l'ordonnance, le DFAE répond: «A l'heure actuelle, 538 personnes, au bénéfice d'une carte de légitimation du DFAE (type «F»), sont au service privé de membres du personnel des ambassades/postes consulaires (31 domestiques), au service privé de membres du personnel des missions permanentes (185 domestiques) ou encore au service de fonctionnaires internationaux (322 domestiques privés).» Mais Luis Cid, du Syndicat sans frontières, estime que près de 3000 personnes seraient concernées par l'ordonnance. JMB



La Confédération garantit depuis le 1^{er} juillet un salaire minimum aux domestiques des diplomates et fonctionnaires internationaux, où les abus sont courants. KEYSTONE/PHOTO PRÉTEXTE

Les Moudjahidine réclament le transfert d'Achraf à l'étranger

IRAN • A l'heure où l'Irak menace de fermer le camp de réfugiés fin 2011, plus de 300 résistants iraniens ont demandé hier à Genève la protection de l'ONU.



Les manifestants ont condamné l'attaque du camp par l'armée irakienne le 8 avril dernier qui a fait 36 tués et ont pointé la responsabilité de Washington dans le massacre. JPDS

PAULINE CANCELLO

Alors que le sort des réfugiés iraniens d'Achraf est sur la sellette, des centaines de manifestants ont marqué hier le centième jour de sit-in devant le Palais des Nations à Genève. Depuis l'attaque du camp le 8 avril dernier par les forces irakiennes, la Résistance iranienne demande instamment à l'ONU et aux Etats-Unis leur protection. S'ajoute la question du transfert des habitants – membres de l'Organisation des Moudjahidine du peuple (OMPI) pour la plupart – car le gouvernement de Bagdad a promis à Téhéran de fermer Achraf pour la fin de l'année 2011. A la tribune hier, Maryam Radjavi, présidente du Conseil national de la résis-

tance en exil, a condamné les attaques de l'armée irakienne et pointé la responsabilité de Washington dans le massacre. Elle était accompagnée de parlementaires suisses ainsi que des membres du Comité suisse pour la défense d'Achraf. Tous craignent un «nouveau Srebrenica».

Face à l'ultimatum lancé par Bagdad, des eurodéputés ont proposé un plan de sortie de crise, aujourd'hui préconisé par la Résistance. Il exige, dans un premier temps, le retrait des troupes actuellement postées dans le périmètre d'Achraf et la fin du blocus imposé aux 2400 réfugiés. En outre, l'OMPI et les parlementaires européens demandent la mise en place d'une

mission permanente de l'ONU et une protection de la part des troupes américaines encore sur place. Et ce jusqu'à ce que les résidents aient été transférés dans des pays tiers.

«Sans ces garanties, le risque d'un nouveau massacre est là», avertit Afchine Alavi, représentant l'OMPI. Il rappelle que l'Irak prévoit de déplacer les Achrafiens à l'intérieur de ses frontières. Ce qui les rendrait encore plus vulnérables aux régimes de Téhéran et de Bagdad. D'autant qu'en avril, l'attaque a fait 36 morts et 345 blessés, amenant à 47 le nombre total de tués depuis le premier raid de 2009. «A la suite de la révolte arabe, souligne M. Alavi, l'Iran est sous ten-

sion. Il craint l'effondrement de la Syrie, garant de son équilibre avec les Etats-Unis. Dès lors, la pression pèse sur l'Irak, dont le premier ministre Al-maliki est monté au pouvoir justement grâce au régime des Mollah, qui demandait, en contrepartie, le démantèlement d'Achraf.»

Désarmé en 2003, le camp était sous contrôle américain jusqu'à ce que le Pentagone en cède la protection à l'armée irakienne. Si les Moudjahidine restent très controversés, cette manœuvre a été fortement décriée par la communauté internationale. La haut commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay, a récemment reconnu que la situation est aujourd'hui «intenable». I